

2018_CT2_107

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée Pays d'Aix

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERCIER Arnaud – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Sports**

■ Séance du 15 mars 2018

07_1_01

■ **Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Culture et sport, grands évènements métropolitains

■ Séance du 22 mars 2018

6205

■ Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a engagé depuis 2002 une importante politique sportive permettant de rattraper le retard des infrastructures existantes et de développer la pratique du sport pour tous, de loisir, le sport de compétition et de haut niveau.

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence pendant deux ans par la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, les activités de l'association Plongée Pays d'Aix ont dû être transférées sur la piscine Sainte-Victoire à Venelles.

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique de la plongée (compresseur, bouteilles, scaphandres...) doit, pour des raisons évidentes de sécurité, être stocké dans un local adapté et en conformité avec la réglementation existante. Le petit local de la piscine de Venelles mis à la disposition du club ne permettait pas d'accueillir et d'installer les équipements indispensables à la poursuite des activités du club.

En accord avec les services de la mairie d'Aix-en-Provence, le club Plongée du Pays d'Aix a procédé à l'acquisition d'un conteneur maritime vide qui a pu être implanté et complètement équipé en toute conformité aux règles de sécurité sur la zone du stade Carcassonne à Aix-en-Provence.

Les coûts de cette acquisition, son équipement, les branchements et le contrôle par une société agréée ont été pris en charge exclusivement par le club pour un montant total de 5.862 € impactant lourdement son budget.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_107-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Au regard de la volonté de maintenir les activités du club Plongée Pays d'Aix jusqu'à la réouverture de la piscine Yves Blanc en janvier 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix souhaite lui attribuer une aide exceptionnelle d'investissement de 4.000 € correspondant à 68 % des dépenses engagées pour l'implantation et l'équipement de ce local de stockage en 2018. Il convient de noter que le club Plongée Pays d'Aix a pris en charge la totalité de ces dépenses sans aucune autre aide publique.

Eu égard à une erreur d'imputation budgétaire relevée dans la délibération n°2017_CT2_448 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Plongée Pays d'Aix, il convient de procéder au retrait de cette délibération et la remplacer par la présente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement exceptionnelle de 4.000 € au club de Plongée Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits d'investissement nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 2840/ Fonction 325 / Opération 445 / Nature 4581.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle au club Plongée Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_107-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018